

Que penser du cordon sanitaire médiatique ?

Qu'est ce que le cordon sanitaire médiatique ?

“Une confusion entre cordon sanitaire et interdiction de parole”

Le cordon sanitaire médiatique (1992) découle du cordon sanitaire politique, né après le premier “dimanche noir” (1991). Les médias au nord et au sud du pays l'ont interprété de manière différente. Ses détracteurs estiment qu'il s'agit d'une atteinte à la liberté d'expression.

Ses supporters considèrent que le cordon protège justement cette liberté en ne prônant pas les actions ou paroles liberticides ou antidémocratiques. *“Il y a une confusion entre cordon sanitaire et interdiction de parole”*, observe Muriel Hanot, secrétaire générale du Conseil de déontologie journalistique (CDJ). Le cordon sanitaire n'interdit en effet pas de donner la parole à des partis considérés comme extrêmes mais touche à la question du direct. *“Le direct est un format qui laisse passer les idées simplistes, les phrases chocs, où le journaliste n'a pas le temps de vérifier, remettre en perspective. C'est donc bien la notion de direct que vise le cordon. Ce qui n'empêche*

absolument pas de traiter l'actualité sur l'extrême droite. Ou l'extrême droite de s'exprimer par d'autres moyens”, décrypte Muriel Hanot. En presse écrite, le format qui s'apparente le plus au direct audiovisuel est la carte blanche puisqu'une seule opinion est véhiculée, sans être contrebalancée. En outre, le cordon sanitaire est intimement lié aux valeurs et à la ligne éditoriale défendue par un média. Étant donné qu'il n'existe aucun registre de partis antidémocratiques, il relève de sa liberté éditoriale de ne pas donner la parole à certaines formations. Selon le CDJ, cette décision doit toutefois se baser sur des faits avérés et des sources crédibles et le public doit être informé des raisons qui motivent l'exclusion d'un parti. Les condamnations en justice et la loi Moureaux peuvent également servir de “ligne rouge”. Bref, il n'y a donc pas de pratique généralisée en la matière. À titre d'exemple, quelques semaines avant les élections communales, Canal C et BX1 avaient décidé de ne pas inviter le Parti populaire, invoquant le cordon sanitaire. D'autres chaînes, comme RTC, Télé MB ou RTL-TVI, avaient choisi d'évincer des débats les partis comme Islam, Droite citoyenne, Agir, Nation ou le Vlaams Belang. **S.F.**

RTBF

Jean-Pierre Jacqmin

Directeur de l'information de la RTBF

■ La RTBF a décidé en 1992 de ne plus inviter en direct les partis ou mouvements qui profèrent des propos racistes ou discriminants, contrairement à la loi. Nos confrères flamands font ce qu'ils veulent : leur indépendance et leur autonomie doivent être respectées.

Faut-il rompre le cordon sanitaire médiatique ?

Il n'y a pas de raison de rompre, à ce stade, le cordon sanitaire médiatique. Certains l'appellent comme cela, je préfère parler de règle appliquée par la RTBF depuis 1992 et qui consiste à ne pas inviter en direct et en débat les partis ou mouvements qui profèrent des propos racistes ou discriminants. Ces derniers sont punissables, qualifiés de délits par la loi. La RTBF est éditrice responsable et doit donc veiller à ce que l'on incite pas à la haine, à la violence ou à la ségrégation d'une personne sur ses antennes, dans ses émissions et sur ses plateformes. Pour le moment, il n'y a aucune raison de changer cette règle qui a non seulement été appliquée rigoureusement mais qui a aussi été confirmée lors de recours en justice intentés par certains mouvements d'extrême droite comme le Front national. Les juges de différentes juridictions et instances avaient alors confirmé le droit pour la RTBF d'avoir ses propres règles et de les appliquer.

Vous le dites : le cordon sanitaire a été instauré en 1992. Pour quelles raisons la RTBF a-t-elle pris cette décision ?

Cela s'est fait il y a bientôt trente ans, dans la

foulée de ce que l'on a appelé le "dimanche noir", à l'époque caractérisé par la montée du Vlaams Blok. Cette réflexion a été menée et partagée par les responsables de la RTBF, l'administrateur général, le directeur de l'information de l'époque ainsi que par des intellectuels qui analysaient la politique, comme les responsables du Centre de recherche et d'information socio-politiques (Crisp), par exemple.

Comment cette nouvelle mesure avait-elle été accueillie à l'époque ?

Est-ce qu'il y a eu des remarques à l'époque ? Je n'en ai pas le souvenir. J'étais alors un très jeune journaliste.

Ce cordon sanitaire médiatique ne donne-t-il pas l'occasion aux partis concernés de se positionner en victimes ?

Ces partis font ce qu'ils veulent. La RTBF respecte cette règle, point. Certains vont dire qu'ils n'ont pas accès aux grands médias mais en réalité, ce n'est pas le problème de notre chaîne d'information. Elle doit avant tout se soucier de respecter la loi et bien sûr, ses valeurs éditoriales.

Que pensez-vous de l'idée d'appliquer cette même règle au PTB, tel que le souhaite le MR ?

Je ne me positionne pas par rapport à ce que le MR souhaite. Nous n'avons pas à entrer dans une querelle avec ceux qui pourraient estimer qu'il ne faut pas laisser la parole aux membres de l'extrême gauche. Mais nous appliquerons cette règle auprès de tous les mouvements qui prônent le racisme, la discrimination ou la ségrégation. Ce n'est pas une question de positionnement politique.

Le Vlaams Belang fait partie de votre "liste noire". Quels autres partis s'y trouvent ?

Ce n'est pas une "liste noire" en tant que telle. Mais effectivement, il n'y a pas que le Vlaams

Belang qui est concerné par la mesure. Il y a d'autres partis qui tiennent régulièrement des propos comme ceux-là dans leurs clips de campagne, dans la presse, dans leurs programmes.

Faudrait-il que la Flandre applique la même règle compte tenu de la percée du Vlaams Belang lors de ces élections ?

Je n'entrerai pas dans ce débat. La RTBF a son autonomie éditoriale, son indépendance journalistique et de média. Et pour que cette indépendance et cette autonomie soient respectées, nous nous devons également de respecter celles des autres. Nous n'avons pas de leçon à donner à qui que ce soit.

Entretien : Louise Vanderkelen

VRT

■ En Europe, ce cordon sanitaire médiatique n'est strictement appliqué qu'en Belgique francophone et au Luxembourg. De son côté, la VRT a été condamnée parce qu'elle ne traitait pas le Vlaams Belang de la même façon que les autres partis politiques.

Ivan De Vadder

Journaliste politique VRT
"De Afspraak op Vrijdag"

Faut-il maintenir un cordon sanitaire médiatique à l'égard du Vlaams Belang ?

C'est une question singulière parce qu'en Flandre ce cordon sanitaire médiatique n'a, dans les faits, jamais vraiment existé. Ces derniers temps, le Vlaams Belang est passé sur quasi tous les écrans et dans tous les quotidiens. Une chercheuse de la Cambridge University a récemment publié sa thèse sur le sujet. Une de ses conclusions est que ce cordon médiatique n'est appliqué strictement qu'en Belgique francophone et au Luxembourg. Donc je comprends la question que se pose la communauté francophone envers la Flandre. Mais, comparée au reste de l'Europe, c'est la communauté francophone qui apparaît comme l'exception, pas la Flandre.

Comment gérez-vous la prise de parole en direct du Vlaams Belang ?

Vous devez savoir que la VRT a été condamnée par le VRM (Vlaamse Regulator voor de Media), qui contrôle les radios et télévisions, surtout du service public. Les condamnations – il y en a eu plusieurs – reposent sur le fait que nous ne traitons pas le Vlaams Belang de la même façon que les autres partis politiques. Il était donc impossible que ce parti ne participe pas aux récents débats électoraux, mais nous avons calculé leur temps d'antenne au prorata de leur résultat lors des élections précédentes. Il ne fut guère élevé. Mais cela veut dire que la prochaine fois, et fort de cette règle, le Vlaams Belang aura davantage de temps de parole.

Quel traitement journalistique adoptez-vous vis-à-vis du Vlaams Belang ?

On le traite quand même de façon différente. On va toujours être très attentifs à de possibles messages d'incitation à la haine, racistes ou xénophobes. Si cela arrive, le journaliste va contrecarrer et contre-argumenter directement le mandataire Vlaams Belang qui s'exprime. Et si de temps en temps certains passages posent problème, la VRT diffuse ensuite des messages exprimant son désaccord avec une recontext-

tualisation à la clé. Mais ce que nous ne faisons pas, c'est les exclure d'avance, cela non.

Au-delà de la question éthique, pensez-vous qu'un cordon sanitaire médiatique soit efficace ?

Je crois que l'idée d'un cordon sanitaire médiatique – toujours présente dans les esprits même si celui-ci est mal appliqué – a joué en faveur de la victoire du Vlaams Belang. Il existe une nouvelle génération d'hommes politiques, de téléspectateurs et de lecteurs qui ne comprennent plus les raisons de ce cordon sanitaire signé en 1992. Ils n'en connaissent plus ni l'histoire ni le contexte. Je reçois pas mal de questions à ce sujet : Pourquoi excluez-vous ces gens ? Pourquoi leur réservez-vous un traitement différent ? Pourquoi n'ont-ils pas les mêmes règles que les autres partis ? Les nouveaux téléspectateurs et lecteurs n'ont pas cette prise de conscience et cet état d'esprit des années 1990.

À l'époque, la plupart des informations et des communications passaient par les médias classiques. Aujourd'hui le numérique et les médias sociaux ne permettent-ils pas de contourner le cordon sanitaire médiatique ?

Effectivement. Les partis flamands viennent de dépenser pour 1,5 million d'euros en communication numérique, principalement via Facebook et Google. Près de la moitié vient du

Vlaams Belang. Sur le fond, même si le cordon sanitaire médiatique n'est pas bien suivi en Flandre, le Vlaams Belang utilise cet argument pour renforcer son positionnement anti-establishment et son image de victime à la Calimero. Il utilise alors les médias sociaux pour faire passer ses idées sans vergogne, sans contrôle et sans vérification par des journalistes.

Entretien : Thierry Boutte